

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 9

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'industrie sucrière en Suisse.

La huitième publication de la Commission d'étude des prix du Département fédéral de l'économie publique traite la question du sucre et son importance pour notre économie politique (publiée comme 13^{me} supplément de la « Vie économique » par le Département fédéral de l'économie publique, Berne 1932).

Ces derniers temps l'économie sucrière a subi les effets de la concurrence entre le sucre de canne et le sucre de betterave. Cette lutte de concurrence est largement influencée par les mesures de politique économique telles que les subventions, primes d'exportation et d'autre part par la protection douanière. Sur le marché mondial les prix du sucre sont sensiblement tombés dans les pays où s'exerce la concurrence, tandis que dans ceux qui protègent la production indigène du sucre, les prix ont été maintenus par la douane. La Suisse est le « terrain disputé » dans lequel le dumping provenant de la Tchécoslovaquie et d'autres pays, a pour conséquence des prix bas. Néanmoins nous avons aussi nos tarifs douaniers sur le sucre, ils sont minimes pour le sucre brut (20 ct. par 10 kg.), 7 fr. pour le sucre cristallisé et fr. 13.— pour le sucre en morceaux, ceci afin de protéger la production indigène. La seule fabrique et raffinerie de sucre en Suisse se trouve à Aarberg. La majorité du capital-actions appartient au canton de Berne. Grâce à la protection douanière Aarberg peut produire, et, ce qui joue aussi un rôle, la fabrique peut assurer un prix aux producteurs de betteraves à sucre. La production de la fabrique d'Aarberg a été ces dernières années de 1500 à 1600 wagons de 10 tonnes, donc un peu plus que le 10 % de la consommation suisse qui est annuellement de 11,000 à 14,000 wagons ou de 32 à 38 kg. par tête d'habitant. Dans le commerce de détail du sucre les conventions de cartels ne jouent aucun rôle. Au contraire, le sucre est un article très estimé pour la concurrence, il est souvent vendu à perte. C'est donc le consommateur qui profite de la réduction du prix. Selon les observations faites par la Commission d'étude des prix, la marge du prix de détail sur le sucre cristallisé est le plus souvent de 10 ct. parfois même en dessous de 5 ct. par kg.

Ce travail de la Commission d'étude des prix est des plus exacts, on pourrait même dire, trop exact pour le profane que les détails compliqués décourageront. Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit au sujet de travaux antérieurs, soit qu'il serait désirable que l'on soumette au grand public un exposé clair et à la portée de tous.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. Nous avons annoncé, dans la « Revue » d'août, la fin de la grève des *parqueteurs de Zurich*, les patrons ayant renoncé à la baisse de 20 % qu'ils avaient proposée. La grève se continue cependant parce que les patrons n'ont pas voulu renvoyer les briseurs de grève et les ouvriers ont refusé de travailler aux côtés de gens qui agissent à leur égard en traîtres. D'autre part, certains patrons se sont refusés de se reconnaître liés par l'entente qui mit fin au conflit.

Les *ouvriers de la pierre au Tessin* se sont mis en grève au mois d'août, les patrons ayant décidé de baisser les salaires et de supprimer les vacances. Jusqu'ici, une tentative de conciliation du gouvernement tessinois a échoué. On ne signale aucun briseur de grève.

TEXTILE. La *filature de laine d'Interlaken* avait notifié à son personnel la suppression des vacances payées. Le personnel déjà mécontent d'avoir dû subir peu de temps auparavant une baisse de salaire, cessa subitement le travail. Après trois jours de grève une entente se fit; elle assure un beau succès aux ouvriers. Ceux-ci obtiennent 6 jours de vacances payées, l'institution d'une commission du personnel à la fabrique et l'assurance qu'il ne sera pris aucune mesure de représailles. La grève eut pour effet de faire entrer le personnel presque au complet dans la Fédération des ouvriers du textile. La section comprend maintenant 230 membres.

La baisse de salaire de 10 % exigée par la *fabrique de teinturerie et d'apprêtage Schulze* a pu être ramenée à 4,5 % pour les hommes et 5 % pour les ouvrières.

Les *imprimeurs à la main sur soie* ont remporté un beau succès. Les patrons avaient annoncé une baisse des salaires de 15 à 20 %. Les ouvriers se mirent en grève le 1^{er} août. Des négociations furent engagées. Le 10 août les ouvriers refusèrent une proposition patronale de ramener la baisse à 5 %. Le 17 août, une entente se fit, les patrons ayant renoncé à une baisse de salaire. Ce succès est d'autant plus remarquable que la crise s'annonce assez forte dans cette industrie.

Bibliographie.

« *Le Mouvement syndical en France* », par Léon Jouhaux. Édition de la Fédération syndicale internationale, Berlin, Köpenickerstrasse 113. 54 pages.

La brochure qui vient de paraître dans la Bibliothèque syndicale internationale apporte un exposé clair et précis de l'évolution historique du mouvement syndical en France. Elle est due à la plume de Léon Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T. L'auteur prend pour point de départ la Révolution de 1789 qui vota la loi Le Chapelier, empêchant toute activité syndicale. Il décrit les luttes sociales de cette période et des années suivantes, luttes qui atteignirent leur point culminant lors de la Révolution de 1848. Il fallut attendre 1864 pour qu'on accorde aux travailleurs le droit de coalition, leur apportant ipso facto le droit de grève. L'année 1871 marque une étape décisive dans l'évolution du mouvement ouvrier français, et l'on voit peu à peu l'idée corporative, surtout au lendemain de la chute de la Commune de Paris, faire des progrès remarquables. En 1884, cette idée reçoit enfin sa consécration légale. C'est de cette époque que date véritablement le mouvement moderne dont Jouhaux retrace avec maîtrise les grands faits et la marche rapide jusqu'au moment de l'adoption de la Charte d'Amiens, qui représente un point d'aboutissement.

La dernière partie de la brochure est consacrée à la reconstruction syndicale après la guerre, à la reconstitution de l'Internationale syndicale, à la scission communiste de 1924, au redressement et à la consolidation de la C. G. T. après la scission qui l'avait très durement frappée et enfin, événement qui marque le succès de l'effort reconstitutif, à l'adhésion des fonctionnaires.

Dans sa conclusion, Léon Jouhaux définit comme suit l'œuvre que les syndicats français auront à accomplir demain: « refaire dans la C. G. T. l'unité ouvrière, augmenter sa force numérique, accroître ses ressources encore trop faibles pour une action qui ne cesse de s'étendre, développer les conquêtes du travail, apporter aussi à l'Internationale le concours, non pas d'un dévouement plus grand — il ne peut l'être — mais d'une force plus considérable passionnément attachée à la justice sociale et à la paix. »

La brochure est en vente au prix de fr. —.90 à la Librairie coopérative de Zurich, Stauffacherstrasse 60.